



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2023 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire ;

MM Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Jocelyne ROLLET Adjoints.
Eric DE CLAVIERE, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Magali ROBERT,
Camille THETE, Thomas VANNIER Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT (donne pouvoir à Camille THÊTE), Didier REY (donne pouvoir à Magali ROBERT).

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Alexandre QUILLIEN

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal présents sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Création d'un marché hebdomadaire sur la commune. Accord est donné par l'ensemble des membres présents.

Le procès-verbal du 13 avril 2023 est validé.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Décision Modificative n°1 (délibération n°2023-05-01)

Monsieur le M. Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications d'écritures comptables sont nécessaires :

Fonctionnement dépenses

618 – Divers : - 500.00 €

023 – Virement à la section investissement : + 500.00 €

Investissement Recettes

021 – Virement de la section fonctionnement : + 500.00 €

Investissement dépenses

202 op 122 (révision du PLU) : + 8.00 €

1641 (emprunt capital) : + 50 331.00 €

2158 op 160 (matériel divers) : +161.00 €

212 op 152 (aménagement parking) : - 50 000.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'ACCEPTER** les écritures énoncées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Acceptation de la subvention du fonds de concours d'investissement 2022 de la CCVSC (délibération n°2023-05-02)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du fonds de concours d'investissement de la Communauté de Commune Val de Saône Centre pour 2022 en vue de participer au financement de divers travaux et acquisition (changement mode de chauffage de la salle polyvalente, amélioration du mode de chauffage du commerce Le Cheval Blanc, câblage du réseau informatique de la Mairie, acquisition d'une remorque), la Communauté de Communes Val de Saône Centre, lors de sa réunion du 27 septembre 2022, a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum en vue de participer au financement de ces opérations. Cette somme correspond à 50 % du montant des travaux HT.

M. Le Maire explique que conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il est obligatoire de se prononcer sur l'acceptation ou non de la subvention du fonds de concours.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'ACCEPTER** la subvention du fonds de concours de 15 000.00 € maximum de la CCVSC.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Choix maîtrise d'œuvre création point multi-services – Espace coworking (délibération n°2023-05-03)

Monsieur le Maire rappelle que pour gérer les travaux de la création de l'espace coworking et point multi-services, de lancement de consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 110 000 € HT, trois cabinets d'architectes ont été consultés.

- Cabinet DUGEAI PEYRAUD : offre déclinée.
- DUPOND BRAILLON architectes : architectes 12 % du montant HT des travaux soit 12 000.00 € HT.
- SARL HERRGOTT et FARABOSC : architectes 15 % du montant HT des travaux soit 15 000.00 € HT.

Il est proposé de retenir l'offre de DUPOND BRAILLON Architectes pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'espace public coworking – point multi-services.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **DE CHOISIR** DUPOND BRAILLON Architectes pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'espace public « coworking ».
- **D'AUTORISER** Monsieur la Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission point multi-services » de renouveler les subventions attribuées aux associations.
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Demande de subvention pour le point multi-services – Espace coworking auprès du Conseil Départemental (délibération n°2023-05-04)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du pacte de territoire pour les travaux d'aménagement du point multi-service – Espace coworking à hauteur de 30 % (30 000.00 €HT) + 15 % (1 500.00 €HT) soit 28 %. Reste à charge de la commune 72 % soit 78 500.00 € HT sur les 110 000.00 € HT prévus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Demande de subvention pour le point multi-services – Espace coworking au titre de la DETR 2023 (délibération n°2023-05-05)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, l'autorisation de demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux d'aménagement du point multi-service – Espace coworking à hauteur de 40 % (44 000.00 €HT). Reste à charge de la commune 60 % soit 66 000.00 € HT sur les 110 000.00 € HT prévus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Demande de subvention pour le point multi-services – Espace coworking auprès du Conseil Régional (délibération n°2023-05-06)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Bonus ruralité pour les travaux d'aménagement du point multi-service – Espace coworking à hauteur de 40 % (44 000.00 €HT). Reste à charge de la commune 60 % soit 66 000.00 € HT sur les 110 000.00 € HT prévus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Demande de subvention pour l'acquisition de radars pédagogiques auprès du Conseil Départemental (délibération n°2023-05-07)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Pacte de territoire pour l'acquisition de deux radars pédagogiques à hauteur de 30 % (2 678.88 €HT). Reste à charge de la commune 70 % soit 6 250.73 € HT sur les 8929.61 € HT prévus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Constitution d'une servitude de tréfonds sur les parcelles A 140 et A 141 (délibération n°2023-05-08)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion publique des eaux pluviales, des travaux sont envisagés pour rediriger les eaux du parking situé à côté du Cheval Blanc vers le Jorfond. Pour cela il est nécessaire de traverser les parcelles A 140 et A 141 qui n'appartiennent pas à la commune.

Il faut donc créer une servitude de tréfonds entre la commune et le propriétaire des parcelles.

Il convient donc de faire enregistrer par acte notarié la servitude de tréfonds pour le passage de la canalisation des eaux pluviales.

Les frais notariés, le coût des travaux et les frais d'entretien seront à la charge de la commune.

En ce qui concerne les indemnités de servitude aucune demande n'a été émise par le propriétaire des parcelles.

Une convention sera constituée et signée par les deux parties.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **D'AUTORISER** la commune à réaliser les travaux pour canaliser les eaux pluviales du parking situé à côté du Cheval Blanc.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque (délibération n°2023-05-09)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de faire une mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque étant donné que la dernière version date du 20 avril 2006.

Après lecture du document, aucune modification n'est à apporter.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **DE VALIDER** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents s'y afférents.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Participation financière de la commune de Peyzieux sur Saône pour la Bibliothèque municipale (délibération n°2023-05-10)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation financière de la commune de Peyzieux sur Saône pour le fonctionnement de la Bibliothèque Mogneneins/Peyzieux sur Saône était depuis le 21/10/2010 de 550.00 €.

Aux vues des dépenses croissantes de fonctionnement il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur l'augmentation de la participation de la commune de Peyzieux sur Saône à hauteur de 1000.00 € par an pour 2023 et les années suivantes sachant que ce montant a été validé par ladite commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **DE FIXER** le montant de la participation financière à 1 000.00 € pour l'année 2023 et les années suivantes.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents s'y afférents.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe qu'une date sera fixée en juin pour que sa commission se réunisse avec M. CIMORA afin de fixer une date pour l'animation Réalité Virtuelle.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- La fête des conscrits s'est très bien déroulée et il remercie toutes les personnes qui sont venues aider sa commission à cette occasion.
- Le départ de la Balade contée de samedi se fera au Pigeonnier. Quatre contes seront racontés.

- La Fête de la Musique, prévue le 24 juin prochain, aura la même configuration que l'année dernier mise à part qu'il n'y aura que 2 groupes au lieu de 3. Elle se fera en partenariat avec le bar restaurant Le Cheval Blanc.
- Plusieurs inscriptions ont été faites concernant le prix Jeunes Lecteurs.
- Le spectacle de la Bibliothèque se déroulera le 21 octobre prochain.

Commentaires :

Jean-Pierre CHAMPION : Il faudrait prévoir une réunion avec toutes les associations de la commune pour faire un planning des manifestations à venir pour que celles-ci ne se chevauchent pas. Courant octobre par exemple.

Gestion du Territoire

Didier Rey excusé.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- Deux courriers ont été adressés à des personnes qui effectuent des travaux sans autorisation.
- Il y a peu de demandes d'urbanisme.

V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS informe que :

- Suite à la réunion de la commission extra-communale « Chemins ruraux », il a été décidé que le Chemin dit de l'Oye serait le premier chantier. Une convention sera faite entre la commune, la Société de Chasse et la Fédération de Chasse pour la plantation de haies.
- La première réunion de la commission extra-communale « Nom des habitants » se tiendra le 31 mai en Mairie.
- Après 3 semaines de mise en place le marché hebdomadaire attire du monde et ce malgré la pluie.

Madame Camille THÊTE nous informe que le fournisseur de la terrasse démontable nous conseille de la faire fixe. Les garde-corps seront pris en charge par le bar restaurant Le Cheval Blanc.

Madame Jocelyne ROLLET fait remarquer que suite aux travaux du réseau d'assainissement les routes passantes sont abimées.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 50.

**Le Secrétaire de Séance
Alexandre QUILLIEN**

**Le Maire,
Franck CALAS**

